

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS ET DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**DEL2025\_102**

### RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE D'OCTROI D'AIDES A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CALVADOS

Séance du 11 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 11 décembre à 18h, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seulles Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seulles. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 5 décembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 5 décembre 2025.

<b>Nombre de conseillers communautaires</b>		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	35	42

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir

<b>VOTE</b>	
<b>À L'UNANIMITÉ</b>	
Pour : 42	
Contre : 0	
Abstention : 0	

Sont présents les conseillers communautaires suivants : *Dominique ANGOT, Marie-France BOUVET-PENARD, Nathalie COSTIL-LESAGE, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Marcel DUBOIS, Alain DUVAL, Jean DUVAL, Véronique GAUMERD, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Stéphane JACQUET, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFÈVRE, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, Gérard MARCIA, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Virginie SARTORIO, Alain SCRIBE, Gilles TABOUREL, Jérémy TANQUEREL, Agnès THOMASSET, Richard VILLECHENON.*

Ont donné pouvoir :

*Pierre de PONCINS a donné pouvoir à Patrick LAVARDE  
 Sandrine GARCON a donné pouvoir à Didier COUILLARD  
 Gwenaëlle LECONTE a donné pouvoir à Christelle CROCOMO  
 Jean-Daniel LECOURT a donné pouvoir à Véronique GAUMERD  
 Gérard LECOQ a donné pouvoir à Marcel DUBOIS  
 Geneviève SIRISER a donné pouvoir à Thierry OZENNE  
 Fabien TESSIER a donné pouvoir à Virginie SARTORIO*

Le Conseil communautaire a nommé Alain COUZIN secrétaire de séance.

*Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire de la communauté de communes Seulles Terre et Mer du 27 novembre 2025 est adopté à l'unanimité.*

**DEL2025\_102 : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE DÉLÉGATION  
DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE D'OCTROI D'AIDES A L'IMMOBILIER  
D'ENTREPRISES AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CALVADOS**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n°DEL2023\_012 du 16 février 2023 portant convention de délégation de compétence en matière d'octroi d'aides à l'immobilier d'entreprises avec le conseil départemental du Calvados,
- Vu le nouveau projet de convention de délégation de compétence en matière d'octroi d'aides à l'immobilier d'entreprises avec le conseil départemental du Calvados,
- Vu l'avis favorable du Bureau en date du 9 décembre 2025.

Considérant que la convention de délégation de compétence en matière d'octroi d'aides à l'immobilier d'entreprises permet de définir les conditions de cette délégation sur les volets suivants :

- Le soutien à la réalisation d'investissement immobilier porté par les TPE, PME et ETI ;
- Le soutien aux projets immobilier des artisans, commerçants et services de proximité ;
- L'aide à l'immobilier relatives aux projets touristiques.

Considérant que les aides en matière d'investissement immobilier des entreprises sont octroyées pour les projets situés sur le territoire au bénéfice des maîtres d'ouvrage privés, en particulier pour :

- L'aide en prêt à taux zéro pour la réalisation d'investissement immobilier porté par les TPE, les PME et les ETI dans le cadre de grands projets immobiliers ;
- L'aide aux artisans, commerçants et services de proximité pour la réalisation de travaux immobiliers ;
- L'aide aux projets d'immobilier touristique suivant les modalités définies dans le plan départemental d'attractivité touristique et résidentielles 2023-2028 (aide aux hébergements touristiques, aux sites de loisirs et lieux de visite, aux autres hébergements touristiques écologiques et en faveur des projets hybrides favorisant le développement territorial).

Considérant les projets accompagnés dans ce cadre.

Considérant que la convention arrive à échéance au 31 décembre 2025 et qu'il est proposé de la renouveler pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2028.

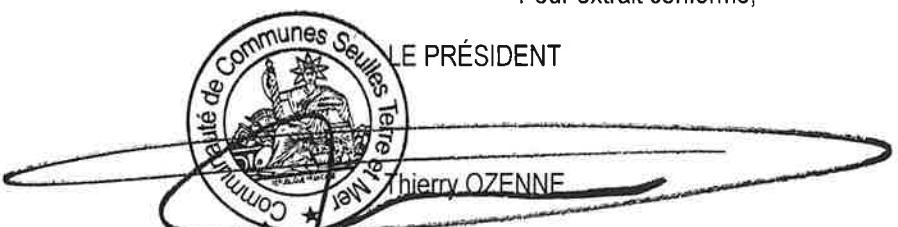
**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :**

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de délégation de compétence en matière d'octroi d'aides à l'immobilier d'entreprises avec le département du Calvados, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2028.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les avenants futurs ou tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :*

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seilles Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN